

**Compte-rendu du Conseil municipal
du 20 juillet 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Edouard Aguesse, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Convoqués : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, Mme Gisèle HAYS, M. Eric NOUAILLE, Mme Viviane OLIVEUX, M. Alain HIVERT, Mme Julie GOFFINET, Mme Jocelyne PELTIER, Mme Christine BUTTIGIEG, Mme NDIAYE Astou, Mme Delphine GUILLO, M. Mathieu BOUBLI, Mme Marie PATARIN, M. Yoann BRIEN, M. Stéphane VAUZELLE, Mme Virginie HARDY, M. Yann LE BRETON, Mme Jennifer BATARD, M. Dylan MOREAU, M. Dimitry LAGLAYSE, M. Jean-Pierre LE POUÉZARD, M. Jean-François LE BADEZET, Mme Gaëlle THEBAUD.

Absents excusés : Mmes Gaëlle THÉBAUD, Virginie HARDY, Mrs Yann LE BRETON, Éric NOUAILLE, Jean-François LE BADEZET,

Absents : Mme Jennifer BATARD, M. Jean-Pierre LE POUÉZARD

Pouvoirs : Mme Virginie HARDY à Mme Julie GOFFINET, M. Éric NOUAILLE à Mme Jocelyne PELTIER

Date de convocation : 10 juillet 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Secrétaire de séance : M. Alain HIVERT

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

1. Approbation du Conseil municipal du 15 Juin 2026
2. Délégation au Maire – Décisions prises
3. Vote du budget primitif 2026 Centrales photovoltaïques Salle Avel Kerfrolo
4. Tableau des effectifs
5. Participation communale formation PSC 1 aux brévelais
6. Fixation du prix du repas au restaurant scolaire municipal
7. Redevance d'occupation du réseau gaz
8. Décision modificative budget lotissement Mégalithes 1
9. Acquisition bâtiment commercial
10. Questions diverses

1. Approbation du Conseil municipal du 18 mai 2026

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le précédent compte-rendu. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents.

2. Délégations au Maire – Décisions prises

Opération 092 – Matériel scolaire

Alarme PPMS cantine Paul Émile Victor (Yess Électrique) : 612.26 € HT

3. Budget 2026 centrales photovoltaïques

N° 2026 07 01

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le budget centrales photovoltaïques 2026 salle Avel Kerfrolo.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026					
Chapitre	Article	Intitulé	CFU 202	CFU 2025	BP 2026
	6061	Électricité			1 800,00 €
	611	Contrats prestation services			3 000,00 €
	6156	Maintenance			3 000,00 €
	61558	Entretien et réparations sur autres biens			8 000,00 €
	6161	Primes d'assurances			2 650,53 €
Total 011		Charges à caractère général	0,00	0,00	18 450,53
014 - Atténuations de produits					
	7391111	dégrèvt taxe fnb en faveur jeunes			
	7391112	dégrèvt taxe logements vacants			
	739211	Attribution de compensation			
	7392221	FPIC			
Total 014					
Atténuation des produits			0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 023	023	Virement à la section d'investissement			47 287,00 €
		Virement à la section d'investissement	0,00 €	- €	47 287,00 €
	6751	Valeur comptable			
	6761	Différences sur réel			
Total 042	6811	Dotations aux amortissements			
		Opérations d'ordre entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 66	66113	Intérêts d'emprunts transférés			2 262,47 €
		Charges financières	0,00 €	0,00 €	2 262,47 €
67 - Charges exceptionnelles	6712	Amendes fiscales et pénales			
	6714	Bourses et prix			
	673	Titres annulés ex. antérieurs			
	6745	Subventions aux personnes de droit privé			
	678	Autres charges exceptionnelles			
Total 67		Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 68		Dotations aux amortissements			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					68 000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026					
Chapitre					
	Article	Intitulé	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026
Total 002	002	Résultat de fonctionnement reporté			
		Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
013 Atténuation de charges					
	6419	Remboursement rémunérations de personnel			
Total 013	6479	Remboursements sur autres charges sociales			
		Atténuation des charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	781	Reprise sur dépréciation		0,00 €	
	722	Immobilisations corporelles		0	
Total 042	7761	Différences sur réalisations transférées en inv		- €	
		Opérations d'ordre entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	7061	Vente d'électricité			68 000,00 €
Total 70		Produits des services	0,00 €	0,00 €	68 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT					68 000,00 €

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE 2026					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026					
		BP 2025	CFU 2025	RAR 2025	BP 2026
001	Reports déficits investissement N -1				
020	Dépenses imprévues				
041	Opérations patrimoniales				
040	Opération entre sections				
10226	taxe d'aménagement				
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				
1641	Remboursement capital emprunts				
16871	Remboursement emprunt souscrits par coll rattachement				47 287,00 €
16878	Autres organismes et particuliers				
458101	Travaux d'assainissement				
2315	Installations et matériel technique				718 372,54 €
2158	Installations et matériel technique				718 372,54 €
	Hors opération				1 484 032,08 €
TOTAL DEPENSES		#REF!	0,00 €	0,00 €	1 484 032,08 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			0,00 €		1 484 032,08 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026					
		BP 2025	CFU 2025	RAR 2025	BP 2026
001	Solde d'exécution de la sect° d'invest reporté				
021	Virement de la section de fonctionnement				47 287,00 €
024	Produits de cession				
040	Opérations d'ordres				
041	Opérations patrimoniales				
10222	FCTVA (Fonds de compensation TVA)				
10226	Taxe d'Aménagement				
1068	Autres réserves				718 372,54 €
1321	Etat et établissements nationaux				
1322	Régions				
1641	Emprunts				
1323	Département				
1328	Autres subventions investit rattachés aux actifs				
13258	Subv non transfé Autres groupements				
2315	Installations matériels outillages techniques				718 372,54 €
	Hors opération	0,00 €	0,00 €		1 484 032,08 €
TOTAL RECETTES		#REF!	#REF!	0,00 €	1 484 032,08 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT					1 484 032,08 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des votants,
- Adopte le budget primitif 2026 des centrales photovoltaïques salle Avel Kerfrolo.

Votants : 18
Adopté à l'unanimité

4. Tableau des effectifs

N° 2026 07 02

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs. Un agent peut bénéficier d'un changement de grade. Cet agent actuellement Rédacteur Principal 1ère classe a été reçue à la promotion interne au grade d'Attaché Territorial.

Le Comité Social Technique du Centre de Gestion a été consulté.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide, de modifier le tableau des effectifs,

- la suppression du poste de Rédacteur Principal 1ère Classe
- la création d'un poste d'Attaché Territorial

**TABLEAU DES EFFECTIFS
PROPOSITION DE CHANGEMENTS AU 01/08/2026**

Filière	Cadre	Grade	DHS	ETP
Administrative	A	Attaché	35,00	1
	B	Rédacteur Principal 1ère Classe	35,00	0
	B	Rédacteur (contractuel 4 ans à compter du 01/09/2024)	35,00	1
	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	35,00	1
	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	35,00	0,8
	C	Adjoint administratif	35,00	1
Technique	C	Agent de maîtrise principal	35,00	1
	C	Adjoint technique principal 1ère classe	35,00	1
	C	Adjoint technique principal 2ème classe	35,00	1
	C	Adjoint technique	35,00	1
	C	Adjoint technique	35,00	1
	C	Adjoint technique	35,00	1
	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	35,00	1
	C	Adjoint technique	35,00	1,00
	C	Adjoint technique	35,00	1,00
Sportive	B	Educateur des A.P.S. principal 1ère classe	35,00	1
Animation	C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	35,00	1
	C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	35,00	1
	C	Adjoint d'animation (24,50 auparavant)	31,66	0,90
	C	Adjoint d'animation	29,00	0,83
Sociale	C	Agent spécialisé principal 2ème classe	29,86	0,85
	C	Agent spécialisé principal 2ème classe	31,14	0,85
Culturelle	C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	35,00	1
			TOTAL	21,23
		suppression		
		création/modification		
		création		

Votants : 18
Adopté à l'unanimité

5. Participation communale formation PSC aux brévelais

N° 2026 07 03

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération en date du 9 juin 2008 prenant en charge 50 % du coût de la formation PSC (Premiers Secours Citoyen) suivie par les brévelaises et brévelais.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide, de maintenir cette prise en charge de 50 % du coût de cette formation aux brévelaises et brévelais. La participation sera versée sur présentation par l'organisme de formation de la liste des participants.

Votants : 18
Adopté à l'unanimité

6. Fixation du prix du repas au restaurant scolaire municipal

N° 2026 07 04

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de voter les tarifs de la restauration scolaire pour la rentrée septembre 2026, et propose de les revaloriser selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'année 2025 (augmentation de 0.25 %).

Les tarifs seraient alors les suivant :

Repas	Taifs 2025/2026	Tarifs 2026/2027
Enfant cne et stagiaire	4,00 €	4,01 €
Enfant cne ext	4,45 €	4,46 €
Repas adulte	8,17 €	8,19 €
Repas adulte subv	6,81 €	6,83 €
Panier repas enfant cne	2,22 €	2,23 €
Panier repas enfant ext	2,71 €	2,72 €

Après délibération les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des votants, fixent les tarifs comme indiqué ci-dessus et autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

Votants : 18

Adopté à l'unanimité

7. Redevance d'occupation du domaine public par GRDF

N° 2026 07 05

Le Maire expose au Conseil municipal les dispositions relatives à la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz, prévues aux articles L. 2333-84 et R. 2333-114 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Il rappelle que cette redevance est due par les exploitants des réseaux implantés sur le domaine public communal et que son montant est calculé conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, dans la limite du plafond fixé par les textes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- De fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz au taux maximum autorisé par la réglementation.
- De retenir pour le calcul de cette redevance les éléments réglementaires en vigueur, notamment le linéaire du réseau arrêté au 31 décembre de l'année précédente et le coefficient annuel d'actualisation applicable, soit un montant au titre de 2026 de : 526 €
- Autorise Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes correspondant et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 18

Adopté à l'unanimité

8. Décision modificative n° 2 budget lotissement Mégalithes 1

N° 2026 07 06

Le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'adopter les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-605 : Achats de matériel, équipements et travaux	16 228.34 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	16 228.34 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	16 228.34 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	16 228.34 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	16 228.34 €	16 228.34 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		16 228.34 €		0.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

– Adopte, à l'unanimité des votants, la décision modificative n° 2 du budget lotissement Mégolithes I.

Votants : 18

Adopté à l'unanimité

9. Acquisition bâtiment commercial

N° 2026 07 07

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal l'échange qui a eu lieu lors de la séance du Conseil municipal du 15 juin 2026, concernant l'acquisition du bâtiment commercial (ancienne boucherie) situé 13 rue Saint Armel. Cette vente est fixée à 60 000 € auxquels s'ajoutent les frais de négociation et d'acte d'un montant de 8 700 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à l'unanimité des votants

- Autorisent Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de ce bâtiment situé 13 rue Saint Armel au prix de 60 000 € et 8 700 € pour les frais de négociation et d'acte,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Votants : 18

Adopté à l'unanimité

10. Questions diverses

Subvention frais de repas OGEC – École Notre Dame

N° 2026 07 08

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la convention signée avec l'OGEC de l'école Notre-Dame pour la prise en charge par la municipalité d'une partie des frais de repas des élèves brévelais de l'école Notre-Dame, dans le but que les tarifs de restauration de l'école Paul Emile Victor et de l'école Notre-Dame soient les mêmes. Cette prise en charge est actée par une convention signée avec l'OGEC le 21 mars 2019.

Ainsi, en application de cette convention, il est proposé de verser à l'OGEC la somme de 2.32 € par repas (2.31 € de frais de repas pour 2025/2026) soit + 0.25 % (indice des prix à la consommation année 2026). Le versement sera réalisé sur production du bilan du nombre de repas présenté par l'OGEC.

Après délibération, les membres du Conseil municipal

- autorisent le versement de cette subvention pour frais de repas à l'OGEC de l'école Notre Dame.

Votants : 18

Adopté à l'unanimité

- **Commission liste électorale** : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de constituer la commission en charge de la vérification des listes électorales. La commission est composée :

« Dans les communes dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

- de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;

- de 2 conseillers municipaux appartenant à la 2e liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

C'est le maire qui nomme les conseillers municipaux qui doivent être volontaires ; il n'y a pas de délibération à prendre. Il y a seulement une liste à transmettre au préfet et président du Tribunal Judiciaire.

Par la suite, le préfet désigne parmi ces propositions un délégué de l'administration et le président du Tribunal Judiciaire un délégué du Tribunal. »

Monsieur le Maire propose : Alain HIVERT – Delphine GUILLO – Jocelyne PELTIER

Il sera demandé à M. Le Pouézar de proposer 2 noms.

Mégalithes 2 : Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'inscrire au prochain Conseil municipal de prioriser la vente des lots du lotissement Mégalithes 2 aux primo-accédants. Ce sujet sera traité au prochain Conseil municipal.

Direction du Service Enfance Jeunesse : Karine GUILLO assurera la direction du Service Enfance Jeunesse et Logan VERA (qui était en alternance jusque fin août à) est recruté et assurera le sport dans les écoles, l'animation du service enfance jeunesse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le maire,



Le secrétaire de séance,